

Une formation intra inter sur mesure en 2018-2019 ? Démarches pour demander une prise en charge territoriale

Les démarches de l'établissement

• Définir le projet

Clarifier en équipe les visées du projet, les attendus

Formuler sa demande sous forme de cahier des charges

Soumettre son cahier des charges à un ou plusieurs organismes de son choix

• Sélectionner une réponse adaptée

Etudier la(es) proposition(s) reçues des organismes en réponse à son cahier des charges

S'assurer que le programme de formation présente l'ensemble des éléments visant à définir une action de formation

>> voir conditions d'éligibilité dans l'encadré

Demander le cas échéant à l'organisme de compléter sa proposition

Informé le ou les organismes sollicités de sa décision

• Demander un soutien financier

Adresser, par mail, à Formiris Méditerranée le programme et le devis retenus

Seul l'envoi par l'établissement garanti à Formiris que le projet a été validé préalablement par le chef d'établissement et qu'il peut être étudié par la CTPF

L'établissement du 1er degré informe toujours la DDEC de son projet de formation

Le calendrier

3 échéances possibles pour présenter le projet de formation à la CTPF :

26 mars 2018

18 mai 2018

13 juin 2018

Une proposition de formation déclarée non éligible par la CTPF, aura la possibilité d'être actualisée et réétudiée par la commission suivante

Les conditions d'éligibilité

Les propositions de formation reçues ne seront éligibles à un soutien financier, que si elles comportent les éléments suivants :

- * Un titre de formation
- * Le public et l'effectif visé
- * Le rappel des prérequis éventuels
- * Les objectifs pédagogiques de formation fixés en termes d'acquisition
- * Les contenus ou notions abordées
- * Les moyens pédagogiques
- * La démarche d'évaluation posée avec le chef d'établissement
- * Les noms et qualités des intervenants
- * Le calendrier et la durée de la formation
- * Un devis détaillant frais pédagogiques et frais annexes

>> pour plus d'information

Propositions de formation à développer en équipe

- . Transitions école/collège ; collège/lycée ; lycée/Enseignement supérieur
- . Stratégies d'enseignement
- . Relation enseignant-élèves et Ecole-famille
- . Evaluation par compétences
- . Intégration du numérique dans son enseignement
- . Prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers
- . Neurosciences et stratégies d'apprentissage
- . Didactique des disciplines

Règles de prise en charge

Modalités

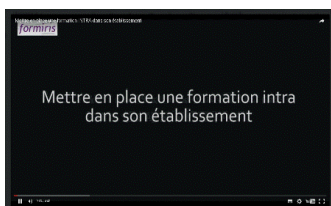
Un projet éligible à la prise en charge bénéficiera d'un soutien financier à hauteur de **80 %** du coût total de la formation. Toutefois, ce soutien financier s'appliquera sur un maximum de 36h pris en charge et un coût pédagogique n'excédant pas 1200€/jour par groupe de 30 stagiaires .

Critère d'arbitrage

En cas de besoin d'arbitrage budgétaire, la priorité sera donnée aux formations pluriannuelles (commencées en 2017-18 ou débutant en 2018-19).

A votre disposition...

Une vidéo



Des outils en ligne

Des fiches outils sur le site de Formiris méditerranée :

- [Aide au diagnostic](#)
- [Cahier des charges de formation](#)
- [Relecture d'une proposition de formation](#)
- [Etude comparative d'une proposition de formation](#)

Du soutien conseil

Les conseillères en formation sont également à la disposition des chefs d'établissement pour les accompagner à chaque étape du projet



Cliquez pour agrandir l'image